



## Communiqué de presse

Le 21 octobre 2024

### Réduire les déchets ensemble

Depuis 2010, la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois est engagée, en partenariat avec le Pays du Mans, dans une politique d'économie circulaire et de prévention des déchets. Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui. D'ici le 31 décembre 2024, les élus communautaires sont invités à voter un PLPDMA pour les six prochaines années.

### De quoi s'agit-il ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un plan local d'actions visant à réduire la production des déchets ménagers et assimilés. On entend par là les déchets produits par les habitants du territoire mais aussi ceux de même type produits par les commerçants, les associations, les collectivités... Tout le monde (ou presque) est donc concerné !

### La démarche

Le plan d'actions pluriannuel du PLPDMA de l'Orée de Bercé-Belinois est constitué de 10 axes : un axe transversal de pilotage et de gouvernance et 9 axes thématiques de réduction des déchets. En amont de la consultation, la Commission Environnement communautaire, constituée d'élus municipaux et communautaires, a mené un important travail de présélection de 20 actions pertinentes à mettre en place sur le territoire. Une consultation réglementaire de 21 jours est mise en place du 04 au 23 novembre sur le site internet de l'Orée de Bercé-Belinois. Elle doit permettre aux différents acteurs du territoire, ménages, établissements scolaires, entreprises... de s'exprimer en pointant, pour chaque axe, ce qui leur semble être une action prioritaire pour les deux ans à venir. En fonction des résultats et des actions déjà engagées, la Commission Environnement et le Conseil communautaire valideront au minimum 18 actions, 1 par axe par an, à déployer en 2025 et 2026. Un bilan sera fait en fin d'année 2026.

### Informations pratiques

- Consultation du 04 au 23 novembre 2024
- Accessible sur <https://www.cc-berce-belinois.fr/programmes-de-prevention/plpdma/>